



Resiliation de contrat abusive

Par **Axamenerve**, le **09/12/2014 à 16:07**

Bonjour,

J'ai été informé par courrier que mon assurance, AXA, mettait un terme a mon contrat le 1er décembre 2014 pour impayé.

Surprise j'ai prit contact avec eux et des dates et montant jamais identique m'ont été communiqué à plusieurs reprises, par telephone, mails.

Hors ayant malgré tout eu le doute et vérifié auprès de ma banque, et justifié de tout cela a AXA, je n'ai aucun retard de paiement a part pour le mois de novembre que je ne peut leur payer vue qu'ils ont envoyé ce pseudo dossier au service contentieux qui refuse de recevoir de paiement pour le mois de novembre étant donné que je conteste les autres sommes.

A l'heure actuelle, vivant un peu a l'écart de la ville je me retrouve sans moyen de locomotion avec ma fille de 4 ans a emmener et aller chercher 3 fois par jour, elle ne mange pas a la cantine, tout en sachant que j'ai un bébé de 2 mois malade que j'allaita a des heures très proches de ces trajets, ce qui me cause un préjudice énorme dans le confort et la santé de tout les miens, j'ai même du emmener mon nourrisson de 2 mois a mon médecin a pieds dans le froid...

Je ne peux pas me faire assurer par une autre assurance, je les ai toutes faites, AXA m'a fiché pour impayé et elles le voient et refuse systématiquement de m'assurer tant que je ne suis pas "net" avec AXA qui fait l'autruche.

Que dois je faire??? Je ne peux vraiment pas rester sans assurance plus longtemps, surtout qu'étant assistante maternelle, reprenant le travail au mois de janvier il me faut absolument

une assurance...

Au passage je règle mes cotisation par chèque ayant eu avec eux de nombreux soucis de double prélèvement automatique et j'en passe. Donc très facile pour moi de justifier que j'ai payer.

Et ceci n'est que le plus urgent des problème que j'ai avec eux mais si vous pouvez déjà m'éclairer à ce sujet ça sera déjà un grand pas.

Merci d'avance, cordialement.

Par **Dominique Axa France**, le **09/12/2014 à 17:14**

Bonjour,

Merci de m'avoir signalé votre sujet par MP.

Pouvez-vous me communiquer vos coordonnées ainsi que votre n° de contrat (via la messagerie privée) afin d'éclaircir cette situation?

Cordialement
Dominique R.
Qualité AXA France

Par **Axamenerve**, le **09/12/2014 à 17:45**

Merci de votre réactivité.

Je vous transmets tout cela de ce pas, mais j'attends quand même d'autres réponses par rapport à mes droits des autres membres vous l'entendrez bien.

Cordialement.

Par **moisse**, le **09/12/2014 à 17:59**

Bonsoir,

Si je comprends bien vous avez été résiliée par cet assureur pour défaut de paiement.

Ce défaut ne peut dater du mois de novembre, vous auriez reçu une mise en demeure dont vous ne faites pas état.

Par ailleurs s'il vous est facile de prouver vos paiements, peut-être faudrait-il vérifier le débit de vos chèques, sachant qu'une échéance mensuelle non honorée (c'est une facilité commerciale) emporte le droit de l'assureur à exiger la totalité de la prime annuelle.

J'espère que le contact dont il est question résoudra votre problème.

Aucun assureur ne souscrit une police automobile sans un relevé d'information établi par

l'ancien assureur.

Par **Axamenerve**, le **09/12/2014 à 18:19**

Bonsoir Moisse,

Les chèques ont tous été débités par AXA, à ce jour je ne leur doit que le mois de novembre bloqué en contentieux et non solvable car les contentieux veulent qu'AXA mettent à jours mon dossier vue que je conteste et prouve mes paiements réclamés.

Oui toutes les assurances me ferment la porte à cause d'AXA, obligé de me tourner vers un courtier... Et leurs tarifs...

Ce qui m'aiderai c'est de savoir comment faire réparer mon préjudice et pour quels motifs juridiques.

Pour ce qui est de Mr Dominique D'AXA, j'attends de ses nouvelles, nous verrons ce qu'il fait de se dossier car c'est inadmissible qu'une assurance de ce calibre fasse ce genre de magouille et laisse dans la détresse une mère de famille qui plus est honnête...

Cordialement.

Par **Axamenerve**, le **11/12/2014 à 16:29**

Quelqu'un d'autre aurait un avis sur le dossier?

Dominique d'AXA a bien transmit au service client, au moins un qui fait ce qu'il dit et faut chez AXA merci à lui.

Ils m'ont envoyé un mail bateau me disant qu'ils prendront bientôt contacte un fois qu'ils auront rassemblé tout les éléments de mon dossier...

Par **moisse**, le **11/12/2014 à 19:38**

Bonsoir,

[citation]Oui toutes les assurances me ferment la porte à cause d'AXA, obligé de me tourner vers un courtier... Et leurs tarifs...

[/citation]

Sachant qu'un courtier ne représente pas une compagnie d'assurance mais son client (VOUS) auprès des compagnies, cela ne changera rien à vos problèmes.

A mon avis vous avez négligé quelque chose quelque part, je n'ai jamais vu un assureur ignorer la procédure de résiliation que lui impose le code des assurances.

Par **alterego**, le 11/12/2014 à 20:54

Bonjour,

"Oui toutes les assurances me ferment la porte à cause d'AXA, obligé de me tourner vers un courtier... Et leurs tarifs..."

Impossible ou vous êtes très mal conseillée.

Même à l'égard des courtiers, mandataires des assurés comme le rappelle **moisse**, vous colportez un bouteillon quant aux tarifs.

"Les chèques ont tous été débités par AXA, à ce jour je ne leur doit que le mois de novembre bloqué en contentieux et non solvable car les contentieux veulent qu'AXA mettent à jours mon dossier vue que je conteste et prouve mes paiements réclamés".

Vous acquittez vos primes mensuellement. Il suffit que votre règlement parviennent quelques jours après la butoir pour que l'assureur résilie le contrat. En le souscrivant, vous avez reconnu avoir pris connaissance de cette clause.

Qu'appellez-vous contentieux ? Le service contentieux interne d'AXA ou une officine indépendante ? Ce sont des entités très différentes.

Votre contrat étant résilié vous pouvez souscrire un contrat chez n'importe quel assureur de votre choix, en évitant de lui faire part de vos états d'âme vis à vis de son confrère.

Honnêtement, je ne comprends pas que tous les assureurs refusent de vous assurer.

Cordialement

Par **Axamenerve**, le 11/12/2014 à 21:47

Bonsoir,

Je peux concevoir que vous ayez un avis arrêté sur la question, par contre ne me traitez en aucun cas de menteuse, même avec des pincettes, s'il vous plait c'est ma réalité et je sais ce que je vous rapporte...

Les fait sont tels que je vous les ai décrit, je ne doit rien à AXA, et je ne le savez même pas mais un fichage national d'assurance existe et les autres assurances voient que j'y suis "fichée" pour impayé et me refusent donc un contrat.

Pour ce qui est du service contentieux ce n'est pas AXA mais une autre entité, d'où le fait qu'ils ne veulent pas "forcer" la mise en demeure de payer et attendent eux aussi qu'AXA confirme ou non cet impayé, chose qui leur sera impossible étant donné que tout est payé...

Cordialement.